

PETIT-SAGUENAY, L'ANSE-SAINT-JEAN & RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
[1	2	3	4	5	6	7]	29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	1	2	3	4
8	9	10	11	12	13	14	[5	6	7	8	9	10	11]	[5	6	7	8	9	10	11]
15	16	17	18	19	20	21	[12	13	14	15	16	17	18]	[12	13	14	15	16	17	18]
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25
29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	1	2	3	4	26	27	28	29	30	31	1

AVRIL							MAI							JUIN						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
26	27	28	29	30	31	1	[30	1	2	3	4	5	6]	28	29	30	31	1	2	3
[2	3	4	5	6	7	8]	7	8	9	10	11	12	13	[4	5	6	7	8	9	10]
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31	1	2	3	25	26	27	28	29	30	1
30	1	2	3	4	5	6														

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
25	26	27	28	29	30	1	[30	31	1	2	3	4	5]	27	28	29	30	31	1	2
[2	3	4	5	6	7	8]	6	7	8	9	10	11	12	[3	4	5	6	7	8	9]
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31	1	2	24	25	26	27	28	29	30
30	31	1	2	3	4	5														

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE*						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
[1	2	3	4	5	6	7]	29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	30	1	2
8	9	10	11	12	13	14	[5	6	7	8	9	10	11]	3	4	5	6	7	8	9
15	16	17	18	19	20	21	[12	13	14	15	16	17	18]	10	11	12	13	14	15	16
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
29	30	31	1	2	3	4	26	27	28	29	30	1	2	24	25	26	27	28	29	30
													31	1	2	3	4	5	6	

CONSIGNES POUR LES BACS

- > Placez-les la veille de la collecte.
- > Placez-les à proximité de la rue, sur votre terrain de manière à ne pas nuire à la circulation.
- > Placez les roues vers votre résidence.
- > Assurez-vous qu'aucune matière n'empêche la fermeture complète des bacs.

Bac bleu

Le bac bleu appartient à la municipalité. Il est donc interdit de le modifier ou de le déménager d'adresse.

COLLECTE DES MONSTRES MÉNAGERS

On entend par monstres ménagers : matelas, sommier, divan, électroménager, chauffe-eau, barbecue (sans bonbonne de propane), meubles résidentiels.

- > Placez vos monstres ménagers à proximité de votre poubelle lors de la première collecte du mois, ils seront ramassés dans les 48 heures.

Jours fériés

Veuillez noter qu'aucune collecte ne sera effectuée le 25 décembre ou le 1^{er} janvier. Si une collecte est prévue à ces dates, elle sera remise au lendemain.

Pour tous les autres jours fériés, les collectes seront effectuées tel que prévu au calendrier.

* L'horaire de décembre est sujet à changements

BAC BLEU

MATIÈRES RECYCLABLES :

Contenants, emballages, imprimés & journaux

PAPIER ET CARTON PROPRES

- > Journaux, circulaires, revues
- > Feuilles, enveloppes et sacs papier
- > Livres et annuaires
- > Rouleaux et boîtes de carton
- > Cartons de lait et de jus rincés
- > Contenants aseptiques rincés (type Tetra Pak^{MD})



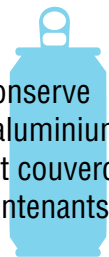
PLASTIQUE

- > Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :



MÉTAL

- > Boîtes de conserve
- > Canettes d'aluminium
- > Bouchons et couvercles
- > Papier et contenants d'aluminium




VERRE

- > Bouteilles et contenants clairs ou colorés



MATIÈRES REFUSÉES

- > Papier et carton souillés
- > Plastique sans numéro ou avec le numéro 
- > Jouets
- > Contenants de peinture et d'aérosol
- > Tuyaux et autres articles en PVC
- > Vitres, miroirs, verres à boire
- > Vaisselle, porcelaine, céramique et pyrex



ÉCOCENTRES

GARAGE MUNICIPAL DE PETIT-SAGUENAY

35, rue du Quai, Petit-Saguenay
Lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi et samedi, de 9 h à 12 h

Matières acceptées :

Produits et accessoires électroniques, matériaux secs, métaux, pneus.

GARAGE MUNICIPAL DE L'ANSE-SAINT-JEAN

31, chemin Saint-Thomas Sud, L'Anse-Saint-Jean
Samedi, de 9 h à 12 h

Matières acceptées :

Produits et accessoires électroniques, matériaux secs, métaux, pneus, carton, piles et ampoules fluocompactes.

GARAGE MUNICIPAL DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ

321, rue Principale, Rivière-Éternité
Mai à novembre
Lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi, de 9 h à 12 h

Matières acceptées :

Matériaux secs, métaux, pneus et ampoules fluocompactes.

RÉEMPLOI

FRIPERIE DE L'ÉCOLE MARIE-MÉDIATRICE

404, rue Principale, Rivière-Éternité

Matières acceptées : Vêtements.

RÉCUPÉRATION

HÔTEL DE VILLE

35, rue du Quai, Petit-Saguenay

Matières acceptées :

Piles, batteries, téléphones cellulaires et ampoules fluocompactes.

HÔTEL DE VILLE

3, rue du Couvent, L'Anse-Saint-Jean

Matières acceptées :

Piles, batteries, et téléphones cellulaires.

HÔTEL DE VILLE

418, rue Principale, Rivière-Éternité

Matières acceptées :

Piles, batteries et téléphones cellulaires.

Gestes verts!

- > Donnez une 2^e vie à vos objets en les utilisant à d'autres fins.
- > Donnez vos objets encore en bon état à des ressources du milieu (visitez la section réemploi).
- > Utilisez des contenants réutilisables (bouteilles ou plats lavables).
- > Compostez à la maison à l'aide d'un composteur domestique.
- > Herbicycler (action de laisser le gazon sur place après la tonte).
- > Rapportez vos médicaments périmés à la pharmacie.

Pour plus de renseignements, communiquez avec vos municipalités ou consultez le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay au www.mrc-fjord.qc.ca/gmr.